

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-05

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six et le 28 mars à 17 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 24 mars 2026, sous la présidence de Madame TOMAS Christiane, doyenne des conseillers municipaux.

Étaient présents : M. ARRATIBEL Esteban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. CERLES Clément, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Frédéric, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Était absent et représenté : M. DARRIGRAND Jean-Baptiste par M. FAITFEU Frédéric.

Mme PERTUISET Sophie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Election du maire

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions et aux modes de scrutin d'élection du maire parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant le résultat des élections municipales en date du 22 mars 2026.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. CERLES Clément et Mme PERTUISET Sophie.

Monsieur de LASSUS SAINT-GENIES Charles s'est porté candidat.

Il est ensuite procédé au vote par bulletin secret. Chaque conseiller municipal a déposé un bulletin dans l'urne.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Ayant obtenu 16 voix, Monsieur de LASSUS SAINT-GENIES Charles est élu maire de la commune de Saint-Geniès Bellevue et il n'est pas procédé à un second tour de scrutin.

Membres en exercice 19
Membres présents 18

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES



